



**Mairie de LE CHEIX SUR  
MORGE  
Puy de Dôme**

**République Française**

**COMPTE-RENDU DE CONSEIL  
MUNICIPAL  
Séance du 4 novembre 2013**

Le 4 novembre 2013, le conseil municipal de **LE CHEIX SUR MORGE** régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Yves LIGIER, Maire.**

**Etaient présents :** LIGIER Yves, BIGAY Bertrand, CALLAOU Jean-Raymond, MELIN Pascal, BELIN Philippe, BELIN Etienne, BIOU Linda, DESSENDIER Lionel, GOMARD Nadine, LOUSTE-SOL Véronique, GRENET Laurent, PARRY Evelyne, SAUVAT Jean-Claude, TAHARI Alain.

**Etait absent :** POPIELAS Eric

**Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT :** Bertrand BIGAY est nommé secrétaire de séance.

**Le compte-rendu de la séance du 9 septembre 2013 est approuvé à l'unanimité.**

1/ Conformément à la loi, le conseil municipal prend acte de la communication du rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

2/ Eclairage public AFU des Baillardes : les travaux sont confiés au S.I.E.G. La participation de la commune, estimée à 8 501.12 €, sera intégralement remboursée par Mr PERES et RIOM COMMUNAUTE.

3/ Adhésion au service de prévention du Centre de Gestion, compétent en matière d'hygiène et de sécurité au travail, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

4/ A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la commune dénonce la convention par laquelle elle est liée actuellement à l'Association Protectrice des Animaux pour contracter avec la société Chenil Service dont les prestations vont bien au-delà de celles que peut assurer l'A.P.A. Le coût sera de 0.83 € HT par habitant.

5/ Monsieur le Maire est autorisé à signer un avenant qui permettra à l'accueil loisirs sans hébergement de Pessat-Villeneuve d'être intégré au Contrat Enfance Jeunesse de Riom-Communauté.

6/ Une décision modificative du budget a dû être prise suite à l'achat d'une tronçonneuse d'un montant de 649.43 €.

- Débit : compte 020 (dépenses imprévues d'investissement)
- Crédit : compte 21578 (autre matériel et outillage)

7/ Depuis la rentrée de septembre, c'est la cuisine centrale qui livre les repas au Viaduc pour les élèves du CHEIX SUR MORGE et de la MOUTADE. Une convention doit donc être passée avec « la Pommeraie » afin de définir clairement les termes de notre collaboration...

8/ ... d'autant plus qu'à partir de début 2014, les élèves prendront leurs repas à la salle polyvalente de la MOUTADE, décision prise par les élus de la MOUTADE sans concertation avec ceux du CHEIX SUR MORGE.

9/ Le diagnostic accessibilité des ERP, réalisé par SOCOTEC, prévoit plus de 50 000 euros de dépenses pour la mise en conformité des bâtiments communaux. Il est proposé, dans un premier temps, de donner la priorité à la salle polyvalente et à l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20.00 h.

**Vu pour être affiché le 07 novembre 2013 conformément aux prescriptions de l'article L 2122- 25 du CGCT.**

**Le Maire, Yves LIGIER.**